



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



raa_special_2_mai_2007

mai 2007

Publié le vendredi 11 mai 2007

52 rue Jean Bringer - BP 836 - 11012 CARCASSONNE CEDEX - <http://www.aude.pref.gouv.fr>
Tél. standard : 04.68.10.27.01 - Télécopie : 04.68.72.32.98

CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE

Avis de concours sur titres - Corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale – 4 postes - Centre hospitalier de Carcassonne (17/04/2007)

CENTRE HOSPITALIER « Antoine Gayraud » - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

Un concours sur titres en vue de pourvoir 4 postes vacants de manipulateur d'électroradiologie médicale aura lieu prochainement au Centre Hospitalier de Carcassonne.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale sont recrutés par voie de concours sur titres parmi les candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie ou du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Etre âgé de 45 ans au plus au 01-01-2007 (la limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur)

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :

Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,

Une lettre de motivation,

Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées, et les périodes d'emploi,

Le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, titre équivalent ou copie certifiée conforme

ET DOIVENT ETRE ADRESSES A : Monsieur le Directeur - Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale - Centre Hospitalier A. Gayraud - Route de Saint Hilaire - 11890 CARCASSONNE Cedex 09

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la région.

Carcassonne le 17 avril 2007

La directrice des ressources humaines et de la politique sociale,

Dominique SAUVAIRE

INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE

INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE

Délimitation de l'aire de production des vins AOC MALEPÈRE

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE
L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE DE NARBONNE

Pour avoir droit à l'Appellation d'Origine Contrôlée Malepère, les vins doivent être issus de vendanges récoltées dans l'aire de production délimitée par parcelles ou parties de parcelles, telle qu'elle a été approuvée par le Comité National des Vins et Eaux de Vie de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité lors des séances des 8 et 9 Novembre 2006, sur proposition de la commission d'experts désignée à cet effet. Les plans de la délimitation sont déposés à la Mairie des communes concernées.

Les communes intéressées sont : ALAIGNE- ALAIRAC- ARZENS- BELLEGARDE DU RAZES- BELVEZE DU RAZES- BREZILHAC- BRUGAIROLLES- CAILHAU- CAILHAVEL- CAMBIEURE- CARCASSONNE- LA CASSAIGNE- CAUX ET SAUZENS- COUFFOULENS- LA COURTETE- DONNAZAC- FANJEAUX- FENOUILLET- FERRAN- GRAMAZIE- LA FORCE- HOUNOUX- LASSERRE DE PROUILHE- LAURAC- LAURAGUEL- LAVALETTE- MALVIES- MAZEROLLES DU RAZES- MONTCLAR- MONTGRADAIL- MONTREAL- PREIXAN- ROULLENS- ROUTIER- ST MARTIN VILLEREGLAN- VILLARZEL DU RAZES- VILLENEUVE MONTREAL- VILLESEQUELANDE- VILLESISCLE.

Le dépôt des plans de délimitation sera assuré par les agents de l'INAO Narbonne dans chacune des mairies où ils seront disponibles au public à partir du 15 Juin 2007.

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude - Service des moyens et de la logistique
Bureau du courrier et de la documentation - 11836 CARCASSONNE Cedex 9

Directeur de la publication :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude - Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689